



## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, greffier de cette ville, que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 avril 2018, le Conseil municipal a adopté le

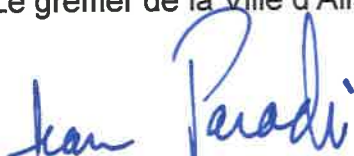
**RÈGLEMENT 311-2018**, ayant pour objet d'établir les tarifs d'électricité et les conditions de leur application au 1<sup>er</sup> avril 2018.

**AVIS PUBLIC** est en outre donné que ledit règlement 311-2018 est actuellement déposé au bureau du greffier à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Ledit règlement 311-2018 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018, conformément à la Loi.

Donné à Alma,  
ce 4 avril 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma,

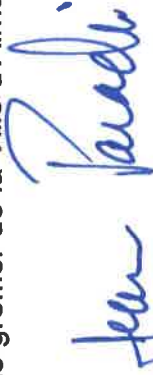
  
Jean Paradis, avocat

## ATTESTATION

JE, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus, par affichage à l'hôtel de ville, le 4 avril 2018, par diffusion sur le site Internet de la Ville, le 4 avril 2018 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 4 avril 2018.

Alma, ce 4 avril 2017.

Le greffier de la Ville d'Alma,



Jean Paradis, avocat